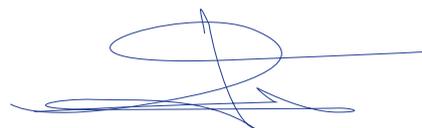


Les montants des cotisations 2018 ont été validés lors de l'Assemblée générale du 27/09/2017.

**Cotisations annuelles 2018**

<b>Collège « Collectivités »</b>	
Moins de 1 000 000 habitants	<b>4 378 €</b>
A partir de 1 000 000 habitants	<b>4 378 € + X*</b>
Plafond	<b>15 285 €</b>
<b>Collège « Associations et acteurs régionaux »</b>	
Associations, fédérations...	<b>1 671 €</b>
<b>Collège « Organismes »</b>	
Organismes, syndicats professionnels, collectifs, institutions financières, établissements publics...	<b>1 838 €</b>
<b>Club des Partenaires</b>	
TPE	<b>610 €</b>
PME	<b>1 221 €</b>
ETI indépendante d'un groupe	<b>2 046 €</b>
Autres entreprises	<b>6 128 €</b>

**ADHESION :**

Pour adhérer à l'association Effinergie, il convient d'adresser une demande d'adhésion (formulaire de demande, bulletin d'adhésion), un bref dossier de présentation de la structure, par courrier à **Effinergie – 18 Boulevard Louis Blanc - 34000 Montpellier** ou par courriel à **legrand@effinergie.org**.

La demande d'adhésion est soumise aux membres du Conseil d'Administration.

La qualité de membre actif s'acquiert par le versement de la cotisation, donne accès aux Assemblées Générales avec voix délibérative, rend éligible au Conseil d'Administration et au Bureau, et, permet de prendre part à la vie de l'association\*\*.

\*  $X \text{ en euro} = 0.0018913 \times (\text{nombre d'habitants} - 1\,000\,000)$

\*\* Seulement pour les collèges « Collectivités », « Associations et acteurs régionaux » et « Organismes »